



Offre du printemps: prime de 400 \$ à l'ouverture d'un Compte d'opérations d'entreprise

Modalités

1 Période de l'offre

La période de l'offre commence le 2 mai 2022 et se termine le 15 septembre 2022.

2 Admissibilité

Pour être admissible à la prime en argent de 400 \$, vous devez répondre aux critères suivants :

- Ne pas être déjà titulaire d'un Compte d'entreprise CIBC, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels.
- Ouvrir un ou plusieurs Comptes d'entreprise, comme il est défini ci-dessous, pendant la période de l'offre.
- Maintenir le Compte d'entreprise ouvert et en règle pendant au moins 90 jours.

3 Autres conditions applicables

- Les Entreprises admissibles, comme il est défini ci-dessous, qui répondent à tous les critères d'admissibilité recevront 400 \$, qui seront déposés dans un Compte d'entreprise ouvert dans le cadre de la présente offre, dans les 4 semaines après qu'elles auront satisfait aux critères d'admissibilité.
- Une seule prime en argent par Entreprise admissible, peu importe le nombre de Comptes d'entreprise ouverts.
- L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre de prime en argent de la Banque CIBC.

4 Modalités générales

- Cette offre de prime en espèces et ces modalités n'ont aucune incidence sur les frais de service ou autres frais qui peuvent s'appliquer aux produits CIBC. Pour connaître les frais applicables liés aux comptes, consultez la brochure Frais de service des comptes d'entreprise.

- La Banque CIBC se réserve le droit de modifier, d'annuler, de prolonger ou de retirer cette offre en tout temps et sans préavis.
- La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'offre de tout client qui, selon la Banque CIBC et à sa seule discrétion, en abuse ou la trafique.
- La prime en argent de 400 \$ sera déposée dans votre Compte d'entreprise ouvert dans le contexte de l'offre, lequel doit être ouvert au moment du dépôt. Si le Compte d'entreprise est fermé pour quelque raison que ce soit avant le dépôt du montant de la prime en argent, les frais de clôture habituels peuvent s'appliquer, et vous ne recevrez pas la prime en argent.
- Tous les montants sont en dollars canadiens.
- Vous êtes responsable des conséquences fiscales découlant de la réception de la prime en argent.
- L'offre ne s'applique pas aux comptes suivants : Compte Croissance de placement Affaires CIBC, Compte Agri-investissement CIBC et Compte d'opérations d'entreprise CIBC pour les entreprises commerciales et les grandes entreprises.

Définitions

« **Compte d'entreprise** » désigne l'un ou l'autre des comptes suivants :

« **Entreprise admissible** » s'entend d'une entreprise enregistrée au Canada ou d'une entreprise exploitée au Canada par une personne qui est un résident permanent du Canada.

« **Nous** », « **notre** », « **nos** » et « **Banque CIBC** » renvoient à la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

« **Vous** », « **vos** » et « **votre** » renvoient à toute Entreprise admissible.

- Compte courant en dollars US CIBC
- Compte d'opérations d'entreprise avancé CIBC
- Compte d'opérations d'entreprise de base CIBC
- Compte d'opérations d'entreprise illimitées CIBC
- Compte d'opérations d'entreprise quotidien CIBC
- Compte d'opérations d'entreprise sans but lucratif CIBC

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.